

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec SAS KOALA MUSIC & MANAGEMENT

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la SAS KOALA MUSIC & MANAGEMENT domiciliée 5 chemin du Frais Vallon Haut – 13600 CEYRESTE pour l'organisation des concerts rue de la République le 13 juillet 2022 à l'occasion du festival des Mascarets pour un montant de 36.925 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 28 mars 2022



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine